

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **1^{er} octobre 2012**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Louis Bissonnette	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Alain Bahl

La conseillère Karine Fleury est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2012-10-232

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 1er octobre 2012

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 10 septembre 2012

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Septembre 2012
- 5 Service de première ligne - Monty Coulombe
- 6 Therrien Couture - Mandat général 2012-2013
- 7 Therrien Couture - Procédures révision quinquennales
- 8 Infotech - Papeterie taxation 2013
- 9 Photocopieur - période d'essai

Sécurité incendie

- 10 Adhésion - SIUCQ 2013
- 11 Autorisation signature - Entente SSI Richmond

Voirie

- 12 Mise en demeure - Bell Canada
- 13 Soumission pulvérisation - Route O'Brien

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 14 Travaux cours d'eau - branche 33 du Grand Ruisseau
- 15 CCU - Nomination président
- 16 Recommandation CPTAQ - Lot 5P DU
- 17 Adoption des projets de règlements d'urbanisme
- 18 Avis de motion - Refonte des règlements d'urbanisme

Loisirs et culture

- 19 Demande de commandite - Junior Charpentier-Leclerc

Général

Varia :

- 20 **Correspondance**
Correspondances reçues - septembre 2012
- 21 **Période à l'assistance**
- 22 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-233

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2012-10-234

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2012, tels que présentés :

Fournisseurs	Description	Montant
Environex	TEU (31-07/07-08-09/08 30/08) EP (09/08 30/08)	336.96 \$
8086923 Canada inc	R2012-07-181 Canaux submersible portatif	1 848.80 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/09/12 au 15/10/12	129.37 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/09/12 au 15/10/12	83.61 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/09/12 au 15/10/12	366.70 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/09/12 au 15/10/12	135.88 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Fitting frein, récepteur, réflecteur - Mack rouge	80.12 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Garde boue - Mack rouge	15.45 \$
Centre du Pneu Patry inc	Remplacer pneu avant droit - Mack blanc	173.57 \$
Centre du Pneu Patry	Appel de service - remplacer roue spoke -	421.36 \$

inc	Mack rouge	
Deak Daniel	Remboursement dépenses	35.02 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur inc	Rechargement 7e Rang	11 098.37 \$
Garage Francis Demanche enr	Crevaision - Pick-up	23.00 \$
Garage J. Fortier	Inspection mécanique SAAQ - Mack rouge	126.47 \$
Garage J. Fortier	Inspection mécanique SAAQ - Camion citerne	990.28 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Loisirs	291.61 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage municipal	670.76 \$
Hydro Québec	Bureau du 09/05/12 au 10/07/12 et 11/07/12 au 11/09/12	641.68 \$
Tenco	Tarp support spring - Mack rouge	102.19 \$
Infotech	Frais Dicom - cheque de paie et fournisseur	27.82 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation suite inspection - Mack rouge	168.32 \$
MRC Drummond	Charge en inspection - Aout 2012	193.60 \$
MRC Drummond	Mutation - Août 2012	30.00 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil octobre 2012	211.45 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Drag link - Mack rouge	390.82 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 347.15 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	2 710.13 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2012-05-130 Ponceau route O'Brien	628.19 \$
Transport Claude Boyce Inc.	R2012-05-130 Fondation route O'Brien	6 007.44 \$
Transport Claude Boyce Inc.	R2012-05-130 Heure de pelle - Fondation route O'Brien	2 989.35 \$
Transcontinental inc	Avis public - Rôle triennal 2e exercice	204.66 \$
Usinage M.C. inc	Réparation faucheuse	127.62 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication pin - Mack rouge, fabrication nut - Faucheuse	283.42 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication plaque pare-choc - Mack blanc	41.39 \$
Pinault Line	Frais de déplacement du 07/09/12 au 25/09/12	99.54 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2012-03-073 Plan publicitaire - 2e versement	2 299.50 \$
Mailloux Gilles	Frais de déplacement du 04/09/12 au 25/09/12	63.85 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	35 395.45 \$

Fournisseur	Description	Montant
Ass. québécoise pour le patrimoine industriel	R2012-09-214 Congrès Aapi 21 septembre 2012	15.00 \$
Bell Mobilité	475-5374 / 7111 / 7150 du 01/09/12 au 30/09/12	104.03 \$
Association québécoise d'urbanisme	R2012-09-227 Formation PIIA	252.95 \$
Bibliothèque Municipale	R2012-01-011 Contribution	1 566.66 \$
Coté Daniel	R2012-09-221 Réparation lampadaire	194.75 \$
Électro Système Inc.	R2012-09-229 Remplacement de la tour - Loisirs	7 831.86 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/08/12 au 31/08/12	447.69 \$
Hydro Québec	Gloriette du 11/07/12 au 11/09/12	59.87 \$
Hydro Québec	Voirie et pompiers du 11/07/12 au 11/09/12	336.63 \$
Hydro Québec	Étang du 11/07/12 au 11/09/12	197.38 \$
Hydro Québec	Station pompage gloriette du 11/07/12 au	89.31 \$

	11/09/12	
MRC Drummond	R2012-01-011 Quote part Septembre 2012	3 541.47 \$
Office municipal d'habitation	R2012-01-015 Contribution	2 734.34 \$
R.I.G.D. Bas St-François	R2012-01-011 Quote part Septembre 2012	6 908.25 \$
Pavage Drummond	R2012-09-220 Pavage route Boisvert et McGivney	302 547.08 \$
Ville de Drummondville	R2012-02-043 Supra locaux	2 893.33 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2012-03-075 Subvention embauche personnel 3e versement	2 500.00 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	332 220.60 \$

<u>SALAIRES SEPTEMBRE 2012</u>	
Salaires nets SEPTEMBRE 2012	14 456.30 \$
Remises provinciales SEPTEMBRE 2012	3 786.48 \$
Remises fédérales SEPTEMBRE 2012	1 584.14 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES SEPTEMBRE 2012	19 826.92 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2012	35 395.45 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES SEPTEMBRE 2012	332 220.60 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2012</u>	387 442.97 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-235

5. SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE – MONTY COULOMBE

ATTENDU QUE la firme d'avocats Monty Coulombe S.E.N.C. offre un service de première ligne pour une somme de 750 \$ plus taxes pour l'année 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de ne pas adhérer au service de première ligne de Monty Coulombe S.E.N.C.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-236

6. THERRIEN COUTURE – MANDAT GÉNÉRAL 2012-2013

ATTENDU l'offre de service du 21 septembre 2012 du cabinet Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l., anciennement Martel, Brassard, Doyon, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de service du 21 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-237

7. THERRIEN COUTURE – PROCÉDURE RÉVISION QUINQUENNALE

ATTENDU QUE la municipalité est présentement en processus d'adoption de règlements relatifs à la refonte des règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture avocats offre des documents pour l'ensemble des procédures requises pour la révision quinquennale pour la somme de 1 500 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE ces documents s'avèrent utiles afin d'éviter les erreurs de procédures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser l'achat de l'ensemble des procédures pour la révision quinquennale au coût de 1 500 \$ plus taxes du cabinet Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. INFOTECH – PAPETERIE TAXATION 2013

POINT REPORTÉ

R 2012-10-238

9. PHOTOCOPIEUR – PÉRIODE D'ESSAI

ATTENDU QUE le photocopieur du bureau sera bientôt à changer ;

ATTENDU QUE Mégaburo nous offre une période d'essai d'un mois pour un photocopieur reconditionné ;

ATTENDU QUE cette période d'essai ne comporte aucuns frais et aucune obligation d'achat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accepter l'offre d'essai d'un photocopieur reconditionné puisque cette offre est sans aucuns frais et obligation d'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2012-10-239

10. ADHÉSION – SIUCQ 2013

ATTENDU QU'un avis de contribution est en renouvellement au 1^{er} janvier 2013 pour le SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec) ;

ATTENDU QUE le coût de la contribution 2013 du SIUCQ est fixé à 1.10 \$ par habitant, établi en fonction du dernier relevé de population de la MRC Drummond, soit 1 293 habitants pour un total de 1 422.30 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de contribuer aux services du SIUCQ pour l'année 2013, pour un montant de 1 422.30 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-240

11. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SSI RICHMOND

ATTENDU QU'afin de respecter les exigences du schéma de couverture de risque, le service de sécurité incendie de la région de Richmond demande à la municipalité de l'Avenir de signer une entente pour l'entraide automatique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, ainsi que Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer l'entente relative à la fourniture de service incendie entre le service de sécurité incendie de la région de Richmond et la municipalité de L'Avenir en modifiant la rémunération des pompiers et officiers mentionner à l'article 15 le faisant passer de 22 \$/h à 25 \$/h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2012-10-241

12. MISE EN DEMEURE – BELL CANADA

ATTENDU QUE des installations de Bell Canada ont été endommagées lors de travaux de fossés effectués sur le 7^e rang ;

ATTENDU la mise en demeure reçue de Bell Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de remettre la mise en demeure de Bell Canada aux assureurs de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-242

13. SOUSSION PULVÉRISATION - ROUTE O'BRIEN

ATTENDU les travaux de fondations de chemin sur la route O'Brien ;

ATTENDU QUE des travaux de pulvérisation seront nécessaires ;

ATTENDU la soumission reçue de Pagé Construction dont les prix, excluant les taxes, sont les suivants pour environ 6000 m²:

Épaisseur :	Prix unitaire :
0-100 mm	0.95 \$ / m2
100-150 mm	1.05 \$ / m2
150-200 mm	1.20\$ / m2

ATTENDU QUE les travaux sont évalués à environ 6 495 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la soumission de Pagé Construction pour de la pulvérisation sur la route O'Brien pour un coût estimé à 6 495 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2012-10-243

14. TRAVAUX COURS D'EAU – BRANCHE 33 DU GRAND RUISSEAU

ATTENDU la résolution R 2012-09-226 concernant la demande d'un avis légal pour ce qui est de la demande de caractérisation du milieu hydrique pour les travaux sur le cours d'eau Grand Ruisseau branche 33 ;

ATTENDU que selon l'avis légal, la municipalité à l'obligation de faire la caractérisation du milieu hydrique si elle souhaite faire les travaux d'entretien prévus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de convoquer une rencontre avec les propriétaires concernés afin des les informer de la situation et des montants qui seront facturés à chacun si les travaux ont lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-244

15. CCU – NOMINATION PRÉSIDENT

ATTENDU que le poste de président du CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) est vacant ;

ATTENDU QUE les membres du CCU proposent de nommer Monsieur Maurice Poirier comme président du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de nommer Monsieur Maurice Poirier président du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-245

16. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 5P

ATTENDU que Monsieur Gaétan Gagnon et Madame Lynda Blanchette sont propriétaires d'une terre formée d'une partie du lot 5P du cadastre de Durham situé sur le territoire de la municipalité de L'Avenir ;

ATTENDU QU'une partie de ce lot est incluse dans des îlots déstructurés selon la décision #359645 ;

ATTENDU QUE les propriétaires font une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'agrandir l'utilisation non agricole d'une partie du lot 5 d'une superficie de 792.2 mètres dans le but d'atteindre le 50 mètres de façade exigé par la municipalité pour bâtir une maison ;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi.

ATTENDU QU'une autorisation n'aura aucun effet sur les activités agricoles environnantes et sur leur développement ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.

ATTENDU QU'il ne résultera aucune contrainte environnementale envers les établissements de production animale d'une telle autorisation qui n'aura non plus aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu, ne portera nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et ne générera aucun effet d'entraînement.

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu que la municipalité de L'Avenir appuie la demande présentée par Monsieur Gaétan Gagnon, agissant pour le

compte de Gaétan Gagnon et Lynda Blanchette, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à rendre à une utilisation non agricole une partie du lot 5P, Canton de Durham, Circonscription foncière de Drummond, d'une superficie approximative de 792.2 mètres dans le but d'atteindre le 50 mètres de façade exigée par la municipalité pour bâtir une maison.

Il est aussi résolu que la municipalité de L'Avenir confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-10-246

17. ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité a adopté son Plan d'urbanisme en 1989 ;

ATTENDU QUE les dispositions relatives à l'article 110.3.1 de la *L.A.U.*, le conseil de la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.8 et 110 à 110.3;

ATTENDU QUE les réunions nécessaires ont été tenues ;

ATTENDU QUE conformément aux articles 109.2 et 125 de la *L.A.U.*, le conseil délègue le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de la procédure de consultation requise par la loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter les projets de règlements constituant la refonte des règlements d'urbanisme, portant les numéros :

- 653-12 PLAN D'URBANISME
- 654-12 RÈGLEMENT DE ZONAGE
- 655-12 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
- 656-12 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
- 657-12 RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS
- 658-12 RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. AVIS DE MOTION – REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Alain Bahl, qu'à la présente séance du conseil, un premier projet de règlement révisant la refonte des règlements d'urbanisme, portant les numéros :

- 653-12 PLAN D'URBANISME
- 654-12 RÈGLEMENT DE ZONAGE
- 655-12 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
- 656-12 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
- 657-12 RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS
- 658-12 RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION

est soumis pour adoption. Une copie des projets de règlements a été remise à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par le membre de ce conseil.

LOISIRS ET CULTURE

R 2012-10-247

19. DEMANDE DE COMMANDITE - JUNIOR CHARPENTIER-LECLERC

ATTENDU QU'une demande de commandite a été reçue de l'athlète avenuois Junior Charpentier-Leclerc ;

ATTENDU QU'une commandite a été versée en janvier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser une commandite de 500 \$ à l'athlète avenuois Junior Charpentier-Leclerc. Il est aussi résolu que cette commandite soit versée en janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

20. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de septembre 2012 est remis à tous les conseillers.

21. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2012-10-248

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 23 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 novembre 2012.